

Edito



« François Hollande s'est enfermé dans un déni de réalité inquiétant »

Pour la seconde fois en l'espace de cinq mois, le Premier Ministre a sollicité la confiance de l'Assemblée nationale.

Notre groupe s'est prononcé contre, estimant que le lien de confiance entre la France et le Président de la République était rompu, que le Premier ministre était et resterait malheureusement otage d'une majorité élue sur un mensonge et qu'il n'aurait, par conséquent, pas l'assise nécessaire pour engager les réformes vitales pour la France.

Lors de ma réponse au discours de politique générale, j'ai également regretté que l'opposition et les propositions constructives portées par notre groupe n'aient rencontré aucun écho au sein de la majorité. Ainsi, le pacte de responsabilité et de solidarité est une véritable occasion ratée. Le Gouvernement a malheureusement refusé d'amplifier les baisses de charges et d'accélérer leur entrée en vigueur comme nous le proposons. Ce pacte ne verra pas le jour avant le 1^{er} janvier 2015. Une troisième année a été perdue dans la bataille pour l'emploi.

Face à la crise qui s'aggrave, François Hollande a fait preuve de la même passivité et de la même inertie lors de sa conférence de presse. Il a semblé loin des préoccupations des Français et des Françaises, incapable de proposer des perspectives nouvelles pour préserver la cohésion et la justice sociale et préparer l'avenir de la France. En demandant du temps et de la confiance alors que les décisions qu'il a prises ont enlisé la France dans la crise, François Hollande s'est enfermé dans un déni de réalité inquiétant.

Il y a pourtant urgence à mettre en œuvre les grands chantiers indispensables au redressement du pays : comme il l'a toujours fait, notre Groupe s'emploiera à formuler des propositions dans ce sens, en particulier lors des prochains débats budgétaires, qui s'annoncent cruciaux.

Philippe Vigier, Président du groupe UDI

Questions au Gouvernement

« Mille chômeurs supplémentaires par jour, c'est une situation insoutenable, intolérable. Il faut enfin passer aux actes, monsieur le Premier ministre ! »

François Rochebloine, Député de la Loire

« L'épidémie d'Ebola en Afrique de l'ouest nous interpelle directement Elle nous interpelle, car ce sont des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui doivent faire face à cette terrible maladie qui tue une personne infectée sur deux, et ce dans des pays extrêmement pauvres et démunis de moyens. »

Stéphane Demilly, Député de la Somme.

« Votre prédécesseur à Bercy nous présentait à l'été, avant son départ, un texte qui devait révolutionner l'économie française. Pour atteindre cet objectif, le seul et unique moyen qu'il proposait était de réformer les professions réglementées, comme si le redressement de notre pays dépendait de ces professionnels... »

Arnaud Richard, Député des Yvelines

LE PROJET DE LOI RENFORÇANT LES DISPOSITIONS RELATIVES A LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

- ★ Pour combattre le terrorisme, **nous disposons d'un arsenal juridique reconnu par nos voisins européens pour sa pertinence**. Cela, nous le devons aux gouvernements successifs qui ont su, pendant de nombreuses années, mesurer toute l'importance de ce fléau et anticiper les menaces qu'il fait peser sur notre pays. Pour autant, le terrorisme, ses caractéristiques et ses causes évoluent. **Sans conteste, ces mutations rendent nécessaire une adaptation de notre législation.**
- ★ Le terrorisme d'aujourd'hui résulte essentiellement du djihadisme, de l'embrigadement d'individus souvent jeunes qui, à l'issue de parcours de radicalisation souvent liés à des passages en prison ou à des séjours à l'étranger dans des camps d'entraînement, décident de passer à l'acte. **Cette radicalisation a été nourrie, encouragée, voire est née sur internet, à travers des sites faisant la propagande de la violence, notamment du djihad.**
- ★ Face à cette menace croissante, **il est urgent d'adapter notre législation pour donner à l'État, à nos forces de police et à nos magistrats toutes les armes et tous les moyens de détection, d'identification et de répression dont ils ont besoin pour lutter efficacement contre le terrorisme.**
- ★ Ce projet de loi comporte ainsi **plusieurs dispositions louables et nécessaires** :
 - **La mise en place d'une interdiction administrative du territoire.** Celle-ci est nécessaire pour faire face à la recrudescence de départs de jeunes français vers des zones où l'apprentissage de la lutte armée se double d'un embrigadement idéologique ;
 - **La création d'un délit d'entreprise individuelle terroriste**, qui permettra de donner les outils juridiques nécessaires à l'appréhension, avant le passage à l'acte, d'une personne isolée résolue à commettre un crime terroriste.
 - **Le renforcement de la répression de l'apologie du terrorisme et de la provocation à des actes de terrorisme.** En effet, la France ne peut tolérer que sur son propre sol des messages appelant au Jihad ou le glorifiant, soient diffusés en toute impunité. Ces messages participent du conditionnement idéologique et sont de nature à la commission d'actes de terrorisme.

Vu du groupe UDI

- ★ Nous savons que certains dispositifs n'auront qu'un impact limité. A titre d'exemple, le rapporteur a reconnu que l'interdiction de sortie du territoire n'aurait qu'un « **impact dissuasif limité : elle pourra être contournée par des individus très déterminés, qui n'utiliseront pas l'avion et contourneront les postes frontières de l'Espace Schengen** ». De même, des binationaux auront toujours la faculté de voyager grâce à un titre d'identité étranger.
- ★ Ces limites démontrent que ce projet de loi ne saura produire sa pleine efficacité **qu'en présence d'initiatives européennes et internationales**. Par exemple, l'interdiction de sortie du territoire ne saurait avoir de réelle efficacité sans une adaptation du système d'information Schengen (SIS).
- ★ Néanmoins, ce projet de loi devrait renforcer utilement l'arsenal préventif de la France, dans le respect des libertés fondamentales et avec le souci de la protection des citoyens.

Le groupe UDI, par la voix de Maina Sage, s'est prononcé en faveur de ce projet de loi.

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT

Ce projet de loi repose sur 3 piliers :

- ★ **Anticiper pour prévenir la perte d'autonomie** : la priorité est donnée au maintien à domicile quand il est souhaité par la personne âgée. **140 millions d'euros** seront ainsi consacrés à des actions collectives de prévention et au financement des aides techniques, qui constituent un facteur clé de prévention et permettent aux personnes âgées de vivre à leur domicile y compris lorsqu'ils subissent une perte d'autonomie.
- ★ **Adapter les politiques publiques au vieillissement** : l'effort d'adaptation des logements privés sera porté par l'Agence nationale de l'habitat dans le cadre d'un **plan pour 80 000 logements sur la période 2014-2017**. Le recours au microcrédit pour financer des travaux d'adaptation sera favorisé.
- ★ **Accompagner la prise en charge des personnes en perte d'autonomie** : la réforme de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie s'inscrit dans la refondation de l'aide à domicile. **Les plafonds en seront valorisés afin d'augmenter le niveau d'aide des personnes âgées à domicile. Le ticket modérateur sera également réduit.**

★ Vu du groupe UDI

★ Nous avons **regretté la méthode choisie par le gouvernement** :

- Avec ce projet de loi, la priorité est clairement donnée **au maintien à domicile, au détriment de la prise en charge de la perte d'autonomie en établissement** alors même que 657 000 personnes âgées, dont 42,5 % des personnes de 95 ans et plus, résident dans 10 300 établissements d'hébergement ;
- En outre, **le flou demeure sur le calendrier** de l'examen d'un second projet de loi relatif à la prise en charge de la perte d'autonomie en établissement qui serait examiné au cours de la seconde partie du quinquennat. La grande réforme de la dépendance prévue par l'engagement 18 de François Hollande est par conséquent **en suspens**.

★ Nous avons **dénoncé également les insuffisances majeures de ce projet de loi qui dès lors ne permet pas de répondre aux défis de la dépendance** :

- **La perte d'autonomie ne se résume pas à la seule question du grand âge**. Aussi, nous regrettons que ce projet de loi ne procède pas à **une harmonisation de l'évaluation des situations de dépendance** avec la mise en place d'un **référentiel d'éligibilité unique** qui permettrait **d'intégrer les situations des handicapés** comme ouvrant droit à une rente évaluée en fonction du degré de dépendance de la personne. Une telle réforme aurait en outre permis de **corriger les imperfections de la grille AGGIR**.
- Les financements de 645 millions d'euros, dont 375 pour revaloriser l'APA, sont **absolument dérisoires au regard des enjeux financiers soulevés par la perte d'autonomie**. Il faut également souligner que pour 2014, le gouvernement a d'ores et déjà affecté 600 millions d'euros de la Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie, destinés au financement de la dépendance, au Fonds de Solidarité Vieillesse.

★ Nous avons défendu, malheureusement en vain, **plusieurs propositions** ambitieuses visant à relever le défi du financement de la prise en charge de la perte d'autonomie :

- **La mise en place d'un système assurantiel universel et obligatoire pour couvrir le risque lié à la perte d'autonomie** ;
- **L'affectation d'une fraction de la CSG aux départements** ;
- **La création d'une taxe exceptionnelle** assise sur le produit brut des jeux **destinée au financement de la perte d'autonomie**.

Pour l'ensemble de ces raisons, le groupe UDI, par la voix d'Arnaud Richard, s'est prononcé contre ce projet de loi.

Dans la presse

Réaction à la conférence de presse de François Hollande – 18 septembre 2014

Philippe Vigier, Président du groupe UDI à l'Assemblée nationale, à la suite de la conférence de presse du Président de la République, s'alarme que François Hollande n'ait de réponses que sur la situation internationale et nie la réalité économique et sociale du pays.

« Face à la montée des fondamentalismes, face aux menaces qui pèsent sur nos démocraties, le Groupe UDI salue l'esprit de responsabilité du Président de la République. Le soutien aérien des forces françaises à l'Irak, c'est avant tout l'engagement de la France pour la défense de la liberté et la lutte contre le terrorisme. La décision de la France est un acte grave qui nécessite l'unité nationale et le rassemblement de l'ensemble des forces politiques.

Quant au jugement du Président de la République sur la situation de la France, ce dernier est totalement déconnecté de la réalité quotidienne des Français. Plus notre pays s'enfonce dans la crise, plus le chômage frappe des milliers de familles, plus le pouvoir d'achat est attaqué, plus les déficits se creusent, plus la défiance augmente, moins le Président de la République semble concerné par le quotidien et par l'avenir des Français et en particulier des plus fragiles. Les Français qui lui ont pourtant fait confiance il y a deux ans sont désormais totalement abandonnés.

Aujourd'hui, François Hollande n'a eu de cesse que de réclamer du temps sans jamais remettre en cause ses choix politiques alors que, depuis deux ans, ces derniers n'ont fait qu'amplifier la crise.

A cet égard, la suppression de la première tranche de l'impôt sur le revenu constitue une tentative pour faire oublier l'injustice sociale que fut la suppression, en juillet 2012, de la défiscalisation des heures supplémentaires, attaque sans précédent contre le pouvoir d'achat de plus de 9,5 millions de salariés. Cette mesure sera pourtant insuffisante pour rétablir la confiance. Cette mesure, qui n'est toujours pas financée, risque de pénaliser les classes moyennes et de creuser encore plus les déficits.

Nous attendions un Président de la République qui donne un sens aux efforts demandés aux Français. Nous avons eu un Président nullement à la hauteur tant de la situation du pays que de sa fonction, ses seules annonces se résumant à un élargissement du service civique et à une généralisation du plan numérique pour les collèges. Aucune mesure d'ampleur pour lutter contre le chômage qui progresse mois après mois, n'a malheureusement été présentée.

François Hollande se donne du temps alors que le pays ne peut plus attendre. Le pacte de confiance est désormais rompu. » déclare Philippe Vigier.

En bref

- ★ Le groupe UDI s'est majoritairement abstenu sur la **proposition de loi (PPL) relative aux taxis et aux véhicules avec chauffeurs (VTC)**

En effet, cette proposition de loi **fragilise à la fois le régime des taxis et celui des VTC**, sans trouver de réelles solutions pour permettre une cohabitation entre les deux régimes.

Yannick Favennec, porte-parole du Groupe reste persuadé que **les VTC et les taxis peuvent cohabiter si les différents statuts des chauffeurs de taxis sont repensés pour devenir plus simples et donc plus compétitifs.**

Or, cette PPL ne nous semble **pas assez ambitieuse** dans ce sens, puisqu'elle ne modifie pas franchement les statuts des chauffeurs de taxis. En revanche, **nous approuvons la volonté de ce texte de faire passer les taxis au numérique.** Si une réglementation des VTC est utile, il ne faudrait **pas pour autant priver la France de la création de nombreux emplois générés par ce nouveau type d'entreprises ;** Pour nous, **cette proposition de loi est décevante** alors que le rapport Thévenoud, publié en avril 2014, proposait **plus de 30 mesures.**

Alors qu'**un projet de loi devrait venir réformer les professions réglementées, nous nous demandons si la question des taxis sera une nouvelle fois posée.**

Dans la presse

Vigier (UDI): Valls « pas en capacité de relever » un « défi historique » pour la France – AFP – 16 septembre 2014

PARIS, 16 septembre 2014 (AFP) – Le chef de file des députés de l'UDI Philippe Vigier a justifié mardi le choix de voter contre la confiance au nouveau gouvernement, en affirmant notamment que Manuel Valls n'est « pas en capacité » de relever un « défi historique » pour redresser la France. « Nous avons besoin d'une France attachée à ses valeurs républicaines, apaisée et réconciliée, capable de faire entendre sa voix en Europe et dans le monde pour relever les défis immenses qui s'offrent à elle. Cette France confiante, vous ne pouvez plus l'incarner. Ce défi historique, vous n'êtes pas en capacité de le relever », a-t-il affirmé dans sa réponse au discours de politique générale du Premier ministre.

Car, a estimé le chef de file des députés UDI, « vous connaissez le chemin du redressement du pays, mais il vous est impossible de l'emprunter » vu la confiance d'une majorité « fragile et de circonstance » qui « vous condamne à l'impuissance, au décalage entre les paroles et les actes ». « A travers le vote de confiance, se pose aussi la question de la capacité de la gauche à gouverner », selon M. Vigier. « Vous promettiez ici même le 8 avril 2014, vérité, efficacité et confiance. Ces principes sont restés lettre morte », a reproché l'élue d'Eure-et-Loir, selon lequel « le pacte de responsabilité et de solidarité en est la triste illustration ».

Et de lancer au Premier ministre: « faute de courage, faute de majorité, vous n'avez pas su tenir les engagements du 8 avril 2014 » et « perdu depuis une grande partie de la confiance que plaçaient en vous vos électeurs ». A ses yeux, « l'héritage, que vous invoquez sans cesse pour justifier vos absences de résultats, ne saurait vous absoudre des fautes que vous avez commises ».

« Une année de plus, la troisième de ce quinquennat, aura été perdue dans la bataille de l'emploi », a accusé M. Vigier, fustigeant aussi l'absence de « réponse pour préparer l'avenir comme l'a démontré la réforme des collectivités territoriales » et une justice sociale « encore fragilisée » par le gel des prestations et une nouvelle « attaque » des petites retraites. Or, « les Français ne croient plus en la politique car ils pensent que nous ne comprenons pas leurs souffrances, que nous ne pouvons plus incarner leur espérance », a constaté M. Vigier, disant partager l'idée de M. Valls selon laquelle « le Front National est aux portes du pouvoir ». Mais, a critiqué le dirigeant centriste, « notre opposition constructive n'a rencontré aucun écho », alors qu'ailleurs en Europe, « certains pays se sont engagés sur la voie du redressement et obtiennent des résultats » grâce à un « gouvernement de large rassemblement ».

Remise en cause partielle de la loi Duflot : réactions politiques

PARIS, 29 août 2014 (AFP) - **Michel Piron, député du Maine-et-Loire** : "Le gouvernement doit aller plus loin pour véritablement relancer la construction de logements" en mettant "enfin en place des mesures plus concrètes et ambitieuses pour sortir la France d'une crise du logement sans précédent". "Certaines mesures présentées par le Premier ministre vont certes dans le bon sens, en apportant notamment plus de souplesse à une fiscalité devenue trop contraignante et surtout peu incitative, mais elles ne suffiront malheureusement pas à résoudre une crise qui plonge les Français dans une précarité extrême et contribue depuis deux ans à une exceptionnelle destruction d'emplois. Aucun objectif chiffré n'a d'ailleurs été annoncé par le Premier ministre" (communiqué).

En bref

- ★ Le groupe UDI, par la voix de Franck Reynier, a soutenu une proposition de résolution tendant à la création d'une commission d'enquête sur les tarifs de l'électricité.
- ★ Le Groupe s'est majoritairement exprimé en faveur de la loi d'avenir pour l'agriculture. Les députés UDI, représentés par Thierry Benoit, ont notamment obtenu l'allégement des mesures trop contraignantes, un meilleur encadrement dans l'attribution des aides publiques aux exploitants agricoles et la création d'un véritable débat autour de la valorisation des diplômes et des expériences professionnelles des jeunes agriculteurs.

A suivre

Mercredi 24 septembre

Déclaration du Gouvernement suivie d'un débat sur les conditions de l'engagement des forces françaises en Irak.

Dimanche 28 septembre

élections sénatoriales

Mercredi 1^{er} octobre

- ouverture de la session ordinaire
- début de l'examen du projet de loi transition énergétique